

## VITHEC 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

VIvre Tranquille et Heureux En Creuse

Tél: 07 81 83 26 13 Mail: contact@vithec.fr site: www.vithec.fr

N° d'enregistrement W231004664 SIREN: 910 307 487

30 juillet 2023

## Habitants des communes de Royère de Vassivière et Saint Martin Château,

Il y a quelques semaines, nous vous avions alerté sur les pollutions visuelles et sonores qu'allaient vous causer le projet éolien dit de « Champalounat » porté par la société espagnole Iberdrola et la municipalité de Saint Pardoux Morterolles . Peu d'habitants des villages du Picq, Beaubier, Boussac, Bost Boussac, Buze et La Chaize, ont jugé utile de donner une suite aux 80 courriers d'alerte que nous leurs avons fait parvenir .

Aujourd'hui le projet arrive à son terme, la société Iberdrola, par un document remis aux habitants de Saint Pardoux Morterolles en juillet annonce que le permis de construire sera déposé en préfecture fin 2023, ce qui présume le début des travaux courant 2024 . Les habitants des villages cités ci-dessus qui se trouverons les plus proches des aérogénérateurs, qui veulent préserver leur patrimoine paysager, qui veulent continuer, notamment en été, de profiter de leur jardin et de dormir la fenêtre ouverte sans avoir à supporter le bruit en tous points semblable à celui que fait le tambour d'une machine à laver, doivent agir . Certain peuvent également avoir le soucis de préservation de l'héritage immobilier que leur ont peut-être cédé leurs parents ou qu'ils ont acquis , fruit de sacrifices de parfois toute une vie de travail dans le but de vivre agréablement ou préparer une retraite dans une région qui jusque-là était réputée pour son calme, la beauté de ces paysages et pour être encore une véritable réserve de biodiversité . Qui accepterait de payer un prix juste et correct pour vivre au pieds d'aérogénérateurs d'un minimum de 150 mètres de hauteur .

Préservation de la biodiversité et du patrimoine paysager, prendre en considération le bienêtre de ses congénères, tout mettre en œuvre pour favoriser le bien vivre ensemble ainsi que la conservation de la valeur des biens immobiliers des habitants, ne semblent pas être les priorités premières d'un petit groupe de personnes qui n'ont d'attirance que pour l'appât du gain en faisant supporter les nuisances par leurs voisins .

Rappelons que ce projet a été monté de la manière la plus félonne qui soit : afin de s'attirer les bonnes grâces des administrés de la commune de Saint Pardoux Morterolles, dès les premières présentations il a été dit, par ses instigateurs, que le projet serait extrêmement rémunérateur pour la commune (locations perçues de par l'implantation des machines sur des terrains communaux et perception des taxes liées à ce type d'installation) en limitant au maximum les inconvénients pour les habitants de la commune. Combien de fois avons-nous entendu « de chez nous, nous ne les verrons pas », il y a encore quelques jours de la part de l'épouse d'un conseiller municipal de Saint Pardoux Morterolles. Si certaine municipalité subisse ce genre de projet, c'est du moins souvent la raison avancée pour justifier leur inaction, il n'en n'est pas de même pour Saint Pardoux Morterolles qui de